

## L'État continue la répression des militants écologistes

Nouveau procès #DécrochonsMacron : un réquisitoire plutôt modéré, mais pas satisfaisant pour le collectif ANV COP21



L'État continue la répression des militants écologistes

Accompagné par une mobilisation citoyenne sur place et dans tout l'Hexagone, le procès pour trois décrochages de portraits d'Emmanuel Macron, dans le Gers, s'est tenu ce jour, mardi 13 octobre, à Auch.

À l'issue de quatre heures d'audience lors desquelles ont été plaidés l'état de nécessité et la liberté d'expression, la procureure a requis 300 euros d'amende avec sursis pour le vol et 100 euros avec sursis pour la complicité de vol.

Une réquisition relativement clémentine au regard des dernières condamnations prononcées, mais qui ne satisfait pas entièrement le collectif ANV-COP21 qui espère que le juge reconnaîtra l'impératif climatique qui a poussé les militants à agir, lors de sa décision du 27 octobre prochain.

À 8 h 30, Caroline Boucher, Philippe Le Goanvic, Théaud Legrand, Valérie Tachon et Freddy Van Assche ont comparu devant le tribunal d'Auch pour « vol en réunion » et « complicité de vol en réunion ». Les décrochages ont eu lieu dans les mairies de Barran, Saint-Jean-le-Comtal et Castelnau-Barbarens (Gers).

Les trois avocats, Claire Dujardin, Mathieu Geny et Pierre Roujou de Boubée, ont plaidé l'état de nécessité et la liberté d'expression, démontrant que l'action de décrochage était un acte de protestation politique protégé par les lois sur la liberté d'expression.

Face à cela, le procureur a requis 300 euros d'amende avec sursis pour le vol et 100 euros d'amende avec sursis pour la complicité de vol. La mairie de Barran a souhaité se porter partie civile, afin de recevoir une indemnité pour le rachat d'un portrait.

« Nous sommes satisfaits que la procureure ait reconnu la légitimité de notre action. Néanmoins, le juge peut aller plus loin et envoyer un signal fort au gouvernement en prononçant la relaxe au titre de la liberté d'expression. » indique Caroline Boucher, l'une des cinq prévenues.

Malgré les restrictions sanitaires, une centaine de personnes est venue soutenir les décrocheurs de portraits, ajoutées aux 43 photos de soutien accrochées en guirlande devant le tribunal. Deux témoins de renom, Christophe Cassou, contributeur du GIEC, Geneviève Azam, économiste et membre d'Attac, ont fait le déplacement pour attester des conséquences du dérèglement climatique et du non-respect de ses engagements par l'État, engagements pourtant inscrits dans la loi.

Des membres de la Confédération Paysanne, de Solidaires et des Faucheurs Volontaires ont pris la parole pour parler de l'urgence climatique et de la répression du militantisme depuis novembre 2019. Cette répression, les militants d'ANV COP21 en font les frais depuis le début des décrochages de portraits : 80 militants sont convoqués dans 34 procès. Et elle s'intensifie : le 3 octobre, pour l'opération Avions à Terre, 132 militants et 5 journalistes ont été placés en garde à vue, dont certains pendant plus de 30 heures.

Pendant ce temps, le gouvernement nous abreuve toujours de belles paroles sans actes concrets : sur les 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, trois ont été rejetées d'emblée par le Président de la République. Les 146 autres devaient être appliquées « sans filtre » mais dix-sept ont encore été rejetées, et toutes les autres repoussées à une date non définie.

De plus, les objectifs fixés pour 2020, lors de la COP 21, ne sont pas atteints. Pourtant, nous n'avons plus le temps, la sécheresse de l'été 2020 et la tempête Alex nous montrent que nous ne sommes pas à l'abri des conséquences à court terme du dérèglement climatique. L'ONG German Watch a même démontré que la France est le 13e pays le plus touché par les événements météorologiques extrêmes.

**Le collectif ANV COP21 Auch espère que le juge saura reconnaître la disproportion entre l'inaction criminelle du gouvernement et la protestation politique légitime des militants jugés ce mardi d'octobre.**

Contacts : [anvcop21auch@protonmail.com](mailto:anvcop21auch@protonmail.com)



Les décrocheurs à leur arrivée au tribunal - Cela mérite bien une petite photo !



Ils n'ont pas hésité ... Ils sont venus les soutenir pour cette matinée d'audience.



Pris de paroles en attendant la fin de l'audience. Au micro, une intervention de Solidaires.